



Commission économique pour l'Europe**Comité directeur des capacités
et des normes commerciales****Neuvième session**Genève, 26 (après-midi)-28 juin 2024
Point 3 b) de l'ordre du jour provisoire**Programme de travail****Projet de programme de travail du sous-programme****Commerce pour 2025 et aperçu des principaux éléments
du programme de travail pour 2026****Projet de programme de travail du sous-programme
Commerce pour 2025*****Note du secrétariat****I. Introduction**

1. On trouvera ci-après le projet de programme de travail du sous-programme Commerce (« le sous-programme ») pour 2025. Le Comité directeur des capacités et des normes commerciales (« le Comité ») est invité à l'adopter et à le recommander au Comité exécutif pour approbation. Si par la suite des produits sont ajoutés, reportés ou supprimés, ces changements seront consignés dans le progiciel Umoja que le Secrétariat de l'ONU utilise pour planifier et suivre l'exécution du programme et en rendre compte.

2. Le projet de programme de travail découle de l'application d'une méthode de gestion axée sur les résultats, qui repose sur une approche globale dans laquelle on définit les relations logiques entre une hiérarchie de résultats (produits-résultats-objectifs-incidences), appelée la chaîne des résultats, les ressources (humaines et financières), que l'on appelle les intrants, et les facteurs externes (stratégiques, liés à la gouvernance, opérationnels, financiers) susceptibles de faire obstacle à la réalisation de l'objectif.

3. L'objectif, la stratégie, les résultats escomptés et les produits inscrits dans le projet de programme de travail correspondent à ceux qui figurent dans le projet de budget-programme de la CEE pour 2025 (A/79/6 (Sect. 20)). Les travaux du sous-programme sont alignés sur les objectifs de développement durable (ODD). Pour atteindre l'objectif du sous-programme, il faut poursuivre la collaboration intersectorielle avec d'autres sous-programmes concernant certains domaines d'interaction de la CEE pour lesquels il existe une convergence de multiples ODD, notamment s'agissant des thèmes de haut niveau retenus par la CEE à ses sessions. Ce type de collaboration permet de tirer le meilleur parti des synergies existantes dans le cadre du sous-programme, d'accroître l'efficacité des travaux effectués et de

* La version originale du présent document n'a pas été revue par les services d'édition de la CEE.



démultiplier les effets de l'action menée pour aider les pays à réaliser les ODD. Les produits définis pour le sous-programme relèvent des grandes catégories suivantes : a) facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts ; b) création et transfert de connaissances, que ce soit sous la forme de projets de coopération technique, d'activités de formation, de séminaires, d'ateliers ou de publications ; c) autres activités de fond ; d) activités de communication.

4. Le détail des publications proposées figure à l'annexe I. Les textes généraux portant autorisation et les textes relatifs au sous-programme sont énumérés à l'annexe II.

II. Objectif

5. L'objectif auquel le sous-programme contribue est de renforcer la facilitation du commerce et les transactions électroniques, les politiques de coopération en matière de réglementation et de normalisation, les normes de qualité des produits agricoles et la coopération économique commerciale dans la région de la CEE et le reste du monde.

III. Stratégie

6. La Division du commerce et de la coopération économique de la CEE est chargée d'exécuter ce sous-programme.

7. La stratégie du sous-programme consiste à faciliter la concertation internationale visant à réduire les obstacles procéduraux et réglementaires au commerce, y compris ceux résultant de procédures et de formalités administratives contraignantes, de l'hétérogénéité des procédures, normes et documents commerciaux ou de l'incohérence des méthodes réglementaires et des normes relatives aux produits ; à favoriser l'élaboration de normes et de recommandations dans les domaines de la facilitation du commerce et des transactions électroniques, des normes de qualité des produits agricoles et de la coopération en matière réglementaire ; à renforcer les capacités et à permettre la mise en commun des meilleures pratiques et des bilans d'expérience.

8. Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, dans le cadre du sous-programme, on s'emploiera à :

a) Agir en faveur de la simplicité, de la transparence et de l'efficacité des processus relatifs au commerce mondial dans le cadre des travaux normatifs d'élaboration de normes et de recommandations dans les domaines de la facilitation du commerce et des transactions électroniques ;

b) Faciliter la concertation internationale sur la création d'environnements favorables au commerce numérique et sur le respect du système commercial multilatéral, y compris la diffusion de normes, de recommandations et de lignes directrices ;

c) Grâce à la réalisation d'études, à l'organisation de concertations et au lancement d'initiatives pilotes fondées sur de nouvelles technologies (traçabilité des chaînes de valeur du textile à l'aide de chaînes de blocs, etc.), promouvoir l'économie circulaire, l'utilisation durable des ressources naturelles, les chaînes de valeur durables et résilientes ainsi que le renforcement de la traçabilité, en favorisant, entre autres, une réduction maximale des déchets et l'optimisation de l'exploitation des ressources naturelles en vue d'une économie circulaire ;

d) Améliorer la coopération en matière de réglementation et encourager la prise en compte des normes et des meilleures pratiques dans le cadre de l'élaboration de cadres réglementaires, de la gestion des risques, de l'évaluation de la conformité et de la surveillance des marchés, afin de promouvoir un environnement réglementaire prévisible et harmonisé ;

e) Fournir des méthodes pratiques aux organismes de normalisation qui souhaitent que les questions de genre soient prises en compte dans les normes. On s'emploiera également à favoriser un renforcement des capacités et la diffusion d'informations sur l'utilisation des normes et la coopération en matière de réglementation, notamment via le portail Web de la CEE sur les normes relatives aux objectifs de

développement durable (<https://standards4sdgs.unece.org/>) et l'initiative de la CEE axée sur la sensibilisation aux normes (<https://learnqi.unece.org/>) ;

f) Promouvoir l'élaboration de normes de qualité des produits agricoles adaptées aux réalités actuelles et l'établissement de brochures explicatives dans le cadre du travail normatif effectué et sensibiliser à la réduction des pertes alimentaires au moyen de dialogues sur l'action à mener, de partenariats avec des organisations internationales et d'initiatives technologiques en vue de lutter contre les pertes et le gaspillage de nourriture ;

g) Recenser les obstacles réglementaires et procéduraux au commerce et aider les États à formuler des recommandations pratiques concernant l'utilisation des instruments élaborés dans le cadre du sous-programme au moyen d'études analytiques fondées sur des données probantes ;

h) Renforcer la concertation internationale, l'action normative, l'assistance technique et le renforcement des capacités en ce qui concerne la dématérialisation des processus commerciaux, le but étant de favoriser un relèvement durable et résilient.

9. Le travail qui sera ainsi effectué devrait contribuer à la réalisation des objectifs de développement durable n^{os} 2, 5, 8, 9, 12 et 17 et devrait avoir les résultats suivants :

a) Simplification accrue des processus commerciaux et dématérialisation des environnements commerciaux des États membres, ce qui entraînera une hausse de la productivité ;

b) Augmentation de la transparence et de la traçabilité des chaînes de valeur et réduction de la production de déchets, ce qui favorisera des modes de consommation et de production durables ;

c) Meilleure application des normes internationales par les pays, ce qui ouvrira la voie à la mise en application de procédures réglementaires harmonisées au niveau international ;

d) Représentation plus équilibrée des genres dans les échanges commerciaux grâce à la participation accrue des commerçantes ;

e) Amélioration de la dématérialisation des procédures commerciales (par exemple, progrès en ce qui concerne l'adoption de services numériques liés au commerce tels que les guichets uniques), le but étant de soutenir les mesures prises par les secteurs public et privé des États membres en vue de faciliter le commerce.

IV. Résultats escomptés pour 2025

Résultat 1 : renforcement des mesures de facilitation du commerce des produits agricoles grâce à l'adoption de normes de qualité des produits agricoles et de normes applicables aux transactions électroniques dans les États membres de la Commission économique

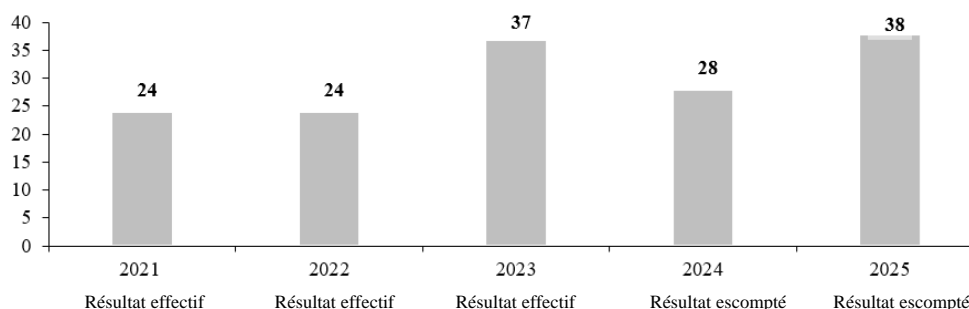
Exécution du programme en 2023 et cible pour 2025

10. Grâce aux travaux effectués dans le cadre du sous-programme, 37 États membres de la CEE ont appliqué, totalement ou partiellement, la norme de la Commission relative au processus électronique de demande et de délivrance de certificats sanitaires et phytosanitaires, ce qui a permis de faire mieux que la cible fixée, à savoir 28 États membres.

11. Les progrès concernant l'objectif, de même que la cible pour 2025, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure I).

Figure I

Mesure des résultats : nombre d'États membres de la CEE qui ont appliqué, totalement ou partiellement, la norme de la Commission relative au processus électronique de demande et de délivrance de certificats sanitaires et phytosanitaires^a (résultat cumulé)



^a Comme la collecte de données est effectuée tous les deux ans dans le cadre de l'Enquête mondiale des Nations Unies sur la facilitation du commerce numérique et durable, les données relatives à l'année 2022 sont fondées sur les progrès réalisés antérieurement, tels qu'ils sont présentés dans l'enquête menée en 2021.

Résultat 2 : prise en compte des questions de genre par les organismes de normalisation

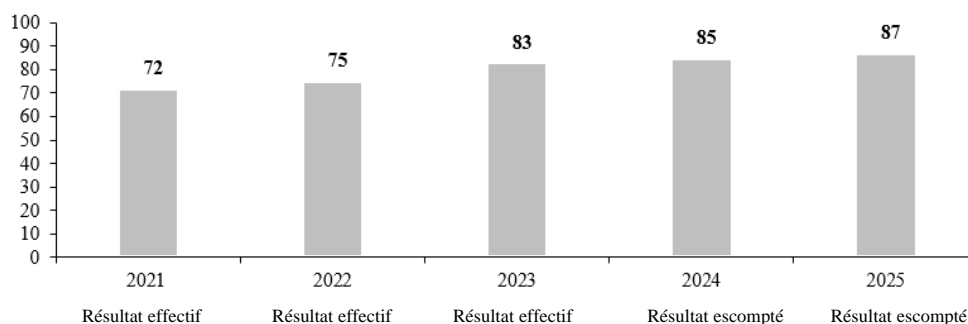
Exécution du programme en 2023 et cible pour 2025

12. Le travail effectué dans le cadre du sous-programme a contribué à ce que 83 organismes de normalisation s'engagent à mettre en application la Déclaration sur les normes et l'élaboration des normes tenant compte des questions de genre¹ de la CEE, ce qui a permis de faire mieux que la cible fixée, à savoir 80 organismes.

13. Les progrès concernant l'objectif, de même que la cible pour 2025, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure II).

Figure II

Mesure des résultats : nombre d'organismes d'élaboration de normes qui se sont engagés à mettre en application la Déclaration sur les normes et l'élaboration des normes tenant compte des questions de genre (résultat cumulé)



Résultat 3 : accélération de la dématérialisation du commerce

Projet de plan-programme pour 2025

14. L'une des priorités du sous-programme est de faciliter le commerce par une plus grande dématérialisation, notamment au moyen de la simplification et de la dématérialisation des processus commerciaux, de l'adoption et de l'harmonisation des normes et lignes

¹ <https://unece.org/trade/wp6/Gender-Resp-Stds-declaration>.

directrices internationales et de la promotion de l'interopérabilité des systèmes numériques. À ce jour, le Centre des Nations Unies pour la facilitation du commerce et les transactions électroniques a élaboré plus de 40 recommandations pratiques sur la facilitation des échanges, 400 normes relatives aux transactions électroniques et plusieurs supports de formation et autres documents d'orientation, qui sont mis gratuitement à la disposition des acteurs du commerce mondial. Ce travail normatif, ainsi que les orientations générales, l'assistance technique et les activités de renforcement des capacités sont axés sur une dématérialisation accrue du commerce pour faciliter les échanges, réduire le coût des transactions et accroître la compétitivité.

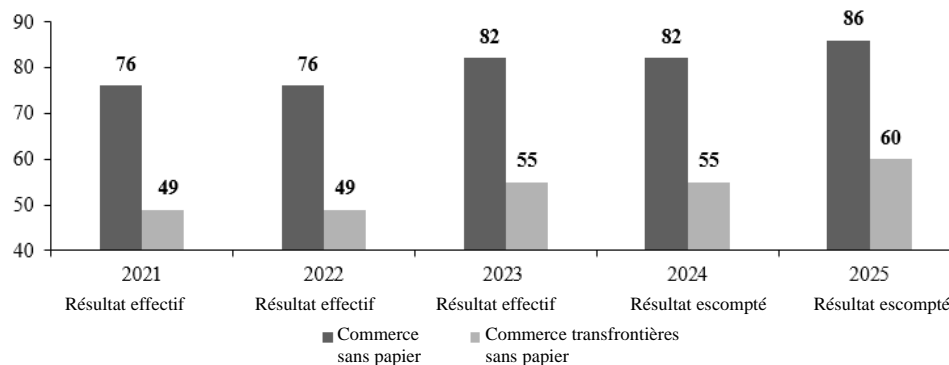
Enseignements tirés et changements prévus

15. L'enseignement tiré est le suivant : il existe une demande croissante en faveur de la prise en compte de thèmes transversaux, tels que la dématérialisation, l'économie circulaire ou l'utilisation efficace des ressources, dans les travaux liés au commerce. Par exemple, les systèmes de traçabilité électronique seront de plus en plus utilisés pour fournir la preuve de l'origine, du contenu et de la durabilité des biens échangés. Compte tenu de cet enseignement, dans le cadre du sous-programme, on intensifiera les travaux sur les questions transversales en mettant l'accent sur certains secteurs tels que les minéraux, le textile et l'industrie agroalimentaire. Par exemple, l'Équipe de spécialistes de la traçabilité environnementale, sociale et relative à la gouvernance pour des chaînes de valeur durables dans une économie circulaire élaborera des normes numériques relatives aux données sur la circularité des produits et à la traçabilité environnementale, sociale et relative à la gouvernance des minéraux essentiels.

16. Les progrès concernant l'objectif, de même que la cible pour 2025, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure III).

Figure III

Mesure des résultats : taux moyen de mise en application des mesures de facilitation du commerce numérique dans les États membres de la CEE (pourcentage)



V. Facteurs externes

17. Le sous-programme devrait atteindre son objectif sous réserve que : a) les États membres continuent de guider les mécanismes intergouvernementaux de la CEE, de prêter leur concours aux travaux de cette dernière et d'accorder une place prioritaire à la coopération et à l'intégration régionales et sous-régionales, en vue de parvenir à un développement durable ; b) toutes les parties concernées au niveau national font preuve de volonté politique et coopèrent dans l'application des instruments juridiques, normes et règlements de la CEE ; c) des ressources continuent d'être mises à disposition à titre volontaire.

VI. Produits retenus pour 2025

18. On trouvera dans le tableau ci-après la liste de tous les produits retenus pour le sous-programme.

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2025</i>
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts	
Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents)	102
1. Comité directeur des capacités et des normes commerciales	13
2. Groupe de travail des politiques de coopération en matière de réglementation et de normalisation	14
3. Groupe de travail des normes de qualité des produits agricoles	60
4. Centre des Nations Unies pour la facilitation du commerce et les transactions électroniques	15
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	96
5. Comité directeur des capacités et des normes commerciales et son bureau	4
6. Groupe de travail des politiques de coopération en matière de réglementation et de normalisation, son bureau et les organes spécialisés connexes	13
7. Groupe de travail des normes de qualité des produits agricoles et ses sections spécialisées	26
8. Centre des Nations Unies pour la facilitation du commerce et les transactions électroniques	53
B. Création et transfert de connaissances	
Projets sur le terrain et projets de coopération technique (nombre de projets)	5
9. Amélioration de l'utilisation et de l'adoption de normes visant à promouvoir le développement durable, l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes et des filles	1
10. Réduction des pertes alimentaires dans les chaînes d'approvisionnement agricoles	1
11. Facilitation du commerce	3
Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)	18
12. Ateliers sur les procédures et formalités du commerce international, la gestion de la chaîne d'approvisionnement, l'évaluation de la conformité, la surveillance des marchés et l'entrepreneuriat féminin, organisés à l'intention des responsables politiques et des experts de pays à faible revenu et à revenu intermédiaire de la région de la CEE	6
13. Séminaires sur les normes de la CEE concernant la qualité des produits agricoles, organisés à l'intention des organismes de normalisation et d'inspection et d'autres parties prenantes de pays en transition et de pays en développement membres ou non de la Commission	3
14. Séminaires d'appui à la mise en œuvre des normes, recommandations et principes directeurs relatifs au commerce, organisés à l'intention des décideurs et des experts de pays en transition et de pays en développement membres ou non de la Commission	9
Publications (nombre de publications)	9
15. Obstacles réglementaires et procéduraux au commerce dans un pays à déterminer	1
16. Orientations relatives aux normes commerciales dans les domaines suivants : infrastructure de qualité, gestion des risques, éducation, développement durable	2
17. Prise en compte des questions de genre dans les normes	1
18. Commerce agricole, chaînes d'approvisionnement et pertes et gaspillage de denrées alimentaires	1
19. Recommandations, normes et stratégies relatives à la facilitation du commerce	4
Activités ou documentation techniques (nombre d'activités ou de documents)	8
20. Lignes directrices sur le commerce international	1
21. Supports de formation et lignes directrices sur les normes commerciales et/ou la coopération en matière de réglementation	2
22. Normes et lignes directrices sur la qualité des produits agricoles	4
23. Supports de formation sur la facilitation du commerce et les transactions électroniques	1

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2025</i>
Missions d'établissement des faits, de suivi et d'enquête (nombre de missions)	3
24. Missions d'établissement des faits sur la facilitation du commerce et les transactions électroniques, les normes de qualité des produits agricoles, la coopération en matière de réglementation et de normalisation et les obstacles réglementaires et procéduraux au commerce	3
C. Activités de fond	
Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause : services de conseils à des représentants du gouvernement et à d'autres parties prenantes d'au moins 10 États membres de la CEE sur la facilitation du commerce et les transactions électroniques, les normes de qualité des produits agricoles, la coopération en matière de réglementation et la normalisation et les obstacles réglementaires et procéduraux au commerce.	
Bases de données et supports numériques : bases de données sur les normes et codes du commerce électronique.	
D. Activités de communication	
Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information : livrets, supports promotionnels, fiches d'information et brochures diffusés dans tous les pays de programme de la région de la CEE et auprès de plus de 1 000 experts des secteurs public et privé.	
Relations extérieures et relations avec les médias : communiqués de presse, manifestations de lancement de publications et articles publiés dans des bulletins d'information externes à l'intention des fonctionnaires nationaux et des experts spécialisés dans le domaine du commerce.	
Plateformes numériques et contenus multimédias : page Web consacrée au sous-programme.	

Annexe I

Détail des publications proposées pour 2025

<i>N°</i>	<i>Titre</i>	<i>Mandat</i>	<i>Version papier ou électronique</i>	<i>Format</i>	<i>Nombre de pages</i>	<i>Langue(s) originale(s)</i>	<i>Traduction(s) et source de financement (budget ordinaire ou ressources extrabudgétaires)</i>	<i>Nombre d'exemplaires par langue</i>
1	Publication sur les obstacles réglementaires et procéduraux au commerce	ECE/CTCS/2018/4 (par. 3) – « Examine les résultats d'études dictées par la demande (et financées au moyen de ressources extrabudgétaires) qui identifient les obstacles procéduraux et réglementaires au commerce dans les États membres, en coordination et en coopération avec d'autres organisations internationales concernées ». Le mandat propre à cette publication sera défini par le Comité directeur des capacités et des normes commerciales de la CEE à sa neuvième session, qui aura lieu en juin 2024, et sera consigné dans le rapport correspondant, publié sous la cote ECE/CTCS/2024/2.	Version papier ou électronique	A4	180	Anglais	Français, russe (budget ordinaire)	100 (anglais), 50 (français) et 100 (russe)
2	Prise en compte des questions de genre dans les normes	Cette publication sera prescrite explicitement dans un mandat, conformément à la circulaire ST/SGB/2012/2. Le mandat propre à cette publication sera défini par le Groupe de travail des politiques de coopération en matière de réglementation et de normalisation à sa trente-quatrième session, qui aura lieu en 2024, et sera consigné dans le rapport correspondant, publié sous la cote ECE/CTCS/WP.6/2024/2.	Version papier ou électronique	A4	20	Anglais, français et russe		250 (anglais), 50 (français), 50 (russe)

<i>N°</i>	<i>Titre</i>	<i>Mandat</i>	<i>Version papier ou électronique</i>	<i>Format</i>	<i>Nombre de pages</i>	<i>Langue(s) originale(s)</i>	<i>Traduction(s) et source de financement (budget ordinaire ou ressources extrabudgétaires)</i>	<i>Nombre d'exemplaires par langue</i>
3	Orientations relatives aux normes commerciales dans les domaines suivants : infrastructure de qualité, gestion des risques, éducation, développement durable	Cette publication sera prescrite explicitement dans un mandat, conformément à la circulaire ST/SGB/2012/2. Le mandat propre à cette publication sera défini par le Groupe de travail des politiques de coopération en matière de réglementation et de normalisation à sa trente-quatrième session, qui aura lieu en 2024, et sera consigné dans le rapport correspondant, publié sous la cote ECE/CTCS/WP.6/2024/2.	Version papier ou électronique	A4	20	Anglais, français et russe		150 (anglais), 50 (français), 50 (russe)
4	Orientations relatives aux normes commerciales dans les domaines suivants : infrastructure de qualité, gestion des risques, éducation, développement durable	Cette publication sera prescrite explicitement dans un mandat, conformément à la circulaire ST/SGB/2012/2. Le mandat propre à cette publication sera défini par le Groupe de travail des politiques de coopération en matière de réglementation et de normalisation à sa trente-quatrième session, qui aura lieu en 2024, et sera consigné dans le rapport correspondant, publié sous la cote ECE/CTCS/WP.6/2024/2.	Version papier ou électronique	A4	60	Anglais, français et russe		150 (anglais), 50 (français), 50 (russe)
5	Commerce agricole, chaînes d'approvisionnement et pertes et gaspillage de denrées alimentaires	Cette publication sera prescrite explicitement dans un mandat, conformément à la circulaire ST/SGB/2012/2. Le mandat propre à cette publication sera défini par le Groupe de travail des normes de qualité des produits agricoles à sa soixante-dix-neuvième session, qui aura lieu en 2024, et sera consigné dans le rapport correspondant, publié sous la cote ECE/CTCS/WP.7/2024/2.	Version papier ou électronique	A4	60	Anglais, français et russe		100 (anglais), 100 (français), 100 (russe)

N°	Titre	Mandat	Version papier ou électronique		Nombre de pages	Langue(s) originale(s)	Traduction(s) et source de financement (budget ordinaire ou ressources extrabudgétaires)	Nombre d'exemplaires par langue
				Format				
6	Recommandations, normes et stratégies relatives à la facilitation du commerce	Cette publication sera prescrite explicitement dans un mandat, conformément à la circulaire ST/SGB/2012/2. Le mandat propre à cette publication sera défini par le Centre des Nations Unies pour la facilitation du commerce et les transactions électroniques (CEFACT-ONU) à sa trentième session, qui aura lieu en juillet 2024, et sera consigné dans le rapport correspondant (ECE/TRADE/C/CEFACT/2024/2) ainsi que dans le programme de travail du CEFACT-ONU pour 2025-2026.	Version papier ou électronique	A4	60	Anglais, français et russe	200 (anglais), 100 (français), 100 (russe)	
7	Recommandations, normes et stratégies relatives à la facilitation du commerce	Cette publication sera prescrite explicitement dans un mandat, conformément à la circulaire ST/SGB/2012/2. Le mandat propre à cette publication sera défini par le Centre des Nations Unies pour la facilitation du commerce et les transactions électroniques (CEFACT-ONU) à sa trentième session, qui aura lieu en juillet 2024, et sera consigné dans le rapport correspondant (ECE/TRADE/C/CEFACT/2024/2) ainsi que dans le programme de travail du CEFACT-ONU pour 2025-2026.	Version électronique	A4	40	Anglais, français et russe	0 (anglais, français et russe)	
8	Recommandations, normes et stratégies relatives à la facilitation du commerce	Cette publication sera prescrite explicitement dans un mandat, conformément à la circulaire ST/SGB/2012/2. Le mandat propre à cette publication sera défini par le Centre des Nations Unies pour la facilitation du commerce et les transactions électroniques (CEFACT-ONU) à sa trentième session, qui aura lieu en juillet 2024, et sera consigné dans le rapport correspondant (ECE/TRADE/C/CEFACT/2024/2) ainsi que dans le programme de travail du CEFACT-ONU pour 2025-2026.	Version électronique	A4	40	Anglais, français et russe	0 (anglais, français et russe)	

<i>N°</i>	<i>Titre</i>	<i>Mandat</i>	<i>Version papier ou électronique</i>	<i>Format</i>	<i>Nombre de pages</i>	<i>Langue(s) originale(s)</i>	<i>Traduction(s) et source de financement (budget ordinaire ou ressources extrabudgétaires)</i>	<i>Nombre d'exemplaires par langue</i>
9	Recommandations, normes et stratégies relatives à la facilitation du commerce	Cette publication sera prescrite explicitement dans un mandat, conformément à la circulaire ST/SGB/2012/2. Le mandat propre à cette publication sera défini par le Centre des Nations Unies pour la facilitation du commerce et les transactions électroniques (CEFACT-ONU) à sa trentième session, qui aura lieu en juillet 2024, et sera consigné dans le rapport correspondant (ECE/TRADE/C/CEFACT/2024/2) ainsi que dans le programme de travail du CEFACT-ONU pour 2025-2026.	Version papier ou électronique		40	Anglais, français et russe		200 (anglais), 100 (français), 100 (russe)

Annexe II

Textes des organes délibérants définissant les mandats

A. Textes des organes délibérants définissant les mandats de la CEE

1. Résolutions de l'Assemblée générale

- 66/288 L'avenir que nous voulons
- A/67/10 Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et la Communauté économique eurasiennne
- 69/137 Programme d'action en faveur des pays en développement sans littoral pour la décennie 2014-2024
- 69/213 Le rôle des couloirs de transport et de transit en matière de coopération internationale et de développement durable
- 69/277 Déclaration politique sur le renforcement de la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales et sous-régionales
- 69/283 Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030)
- 67/290 Structure et modalités de fonctionnement du forum politique de haut niveau pour le développement durable
- A/69/313 Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement
- 70/1 Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030
- 70/217 Suivi de la deuxième Conférence des Nations Unies sur les pays en développement sans littoral
- 73/243
- 76/217
- 77/246
- 78/163
- 71/16 Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation de coopération économique
- 71/256 Nouveau Programme pour les villes
- 72/279 Repositionnement du système des Nations Unies pour le développement dans le cadre de l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies
- 73/10 Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Initiative de l'Europe centrale
- 73/195 Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières
- 74/4 Déclaration politique issue du forum politique de haut niveau pour le développement durable organisé sous les auspices de l'Assemblée générale

- 74/15 Déclaration politique sur l'examen de haut niveau à mi-parcours de la mise en œuvre du Programme d'action de Vienne en faveur des pays en développement sans littoral pour la décennie 2014-2024
- 74/122 Suite donnée au Sommet mondial pour le développement social et à la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale
- 74/128 Suite donnée à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et application intégrale de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing et des textes issus de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale
- 74/144 Mise en œuvre de la Convention relative aux droits des personnes handicapées et Protocole facultatif s'y rapportant : accessibilité
- 74/216 Mise en œuvre d'Action 21, du Programme relatif à la poursuite de la mise en œuvre d'Action 21 et des textes issus du Sommet mondial pour le développement durable et de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable
- 74/231 et 78/162 Coopération pour le développement des pays à revenu intermédiaire
- 77/181 Participation des femmes au développement
- 74/271 Progrès accomplis dans l'élaboration d'un dispositif d'application du principe de responsabilité pour le Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies
- 74/297 Progrès accomplis dans l'application de la résolution 71/243 de l'Assemblée générale sur l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies
- 75/8 et 77/15 Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation pour la démocratie et le développement économique – GUAM
- 75/9 et 77/16 Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et la Communauté d'États indépendants
- 75/12 Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation de coopération économique de la mer Noire
- 75/216 et 76/204 Réduction des risques de catastrophe
- 75/221 Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable
- 75/233 Examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies
- 75/290 A Examen de l'application de la résolution 72/305 de l'Assemblée générale sur le renforcement du Conseil économique et social

Examen de l'application de la résolution 67/290 de l'Assemblée générale sur la structure et les modalités de fonctionnement du forum politique de haut niveau pour le développement durable et de sa résolution 70/299 sur le suivi et l'examen de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 au niveau mondial
- 75/290 B **Conseil économique et social**
Forum politique de haut niveau pour le développement durable
- 75/324 Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation de coopération économique

- 77/21 Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation de coopération et de développement économiques
- 75/213, 76/202 et 77/162 Promouvoir des modes de consommation et de production durables pour réaliser le Programme de développement durable à l'horizon 2030, en faisant fond sur Action 21
- 78/166 Activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies
- 78/167 Coopération Sud-Sud

2. Résolutions du Conseil économique et social

- 36 (IV) **Commission économique pour l'Europe**
- 1998/46 Mesures complémentaires pour restructurer et revitaliser l'Organisation des Nations Unies dans les domaines économique et social et les domaines connexes
- 2006/38 Plan de travail pour la réforme de la Commission économique pour l'Europe et mandat révisé de la Commission
- 2013/1 Résultat de l'examen de la réforme de 2005 de la Commission économique pour l'Europe
- 2023/4 Science, technologie et innovation au service du développement
- 2023/11 Prise en compte des questions de genre dans l'ensemble des politiques et programmes du système des Nations Unies
- 2023/31 Progrès accomplis dans l'application de la résolution 75/233 de l'Assemblée générale sur l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies

3. Décisions de la Commission économique pour l'Europe

- A (64) Les travaux de la Commission économique pour l'Europe
- A (65) Résultat de l'examen de la réforme de 2005 de la CEE
- A (66) Approbation de la Déclaration de haut niveau sur le programme de développement pour l'après-2015 et les objectifs de développement durable envisagés dans la région de la CEE
- A (70) Effets économiques et sociaux de l'agression commise par la Fédération de Russie contre l'Ukraine
- B (70) Les transformations numérique et verte au service du développement durable dans la région de la Commission économique pour l'Europe
- C (70) Promotion de l'économie circulaire et de l'utilisation durable des ressources naturelles
- D (70) Prolongation du mandat du Forum régional pour le développement durable

B. Textes des organes délibérants définissant les mandats du sous-programme

1. Résolutions de l'Assemblée générale

- 75/211 L'entrepreneuriat au service du développement

- 75/231 Coopération pour le développement industriel
- 76/200 Les technologies agricoles au service du développement durable
- 76/222 Développement agricole, sécurité alimentaire et nutrition

2. Résolutions du Conseil économique et social

- 1991/76 Promotion de la coopération interrégionale dans le domaine de la facilitation du commerce international
 - 1997/225 Recommandation 25 de la Commission économique pour l'Europe « Utilisation de la norme EDIFACT/ONU »
-